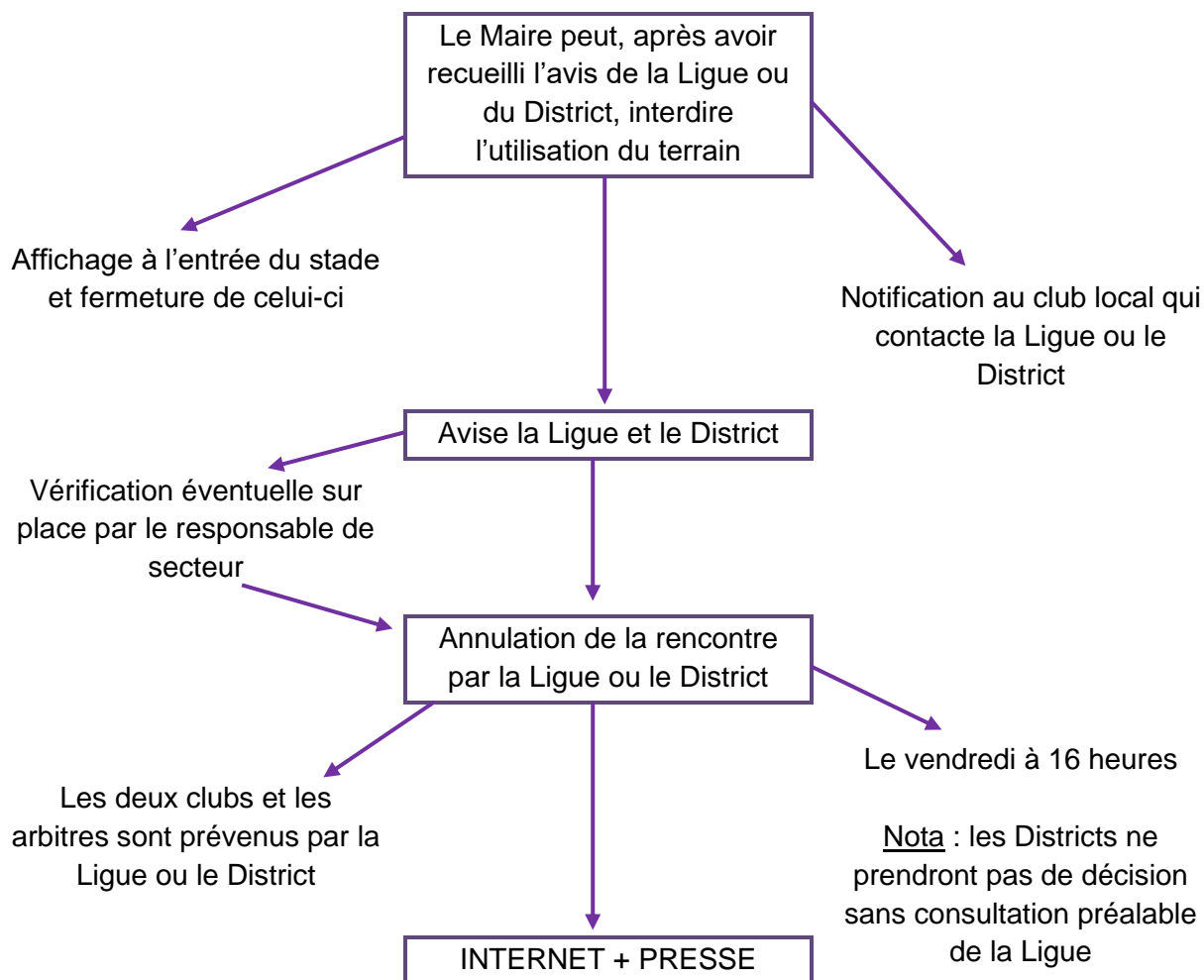


IMPRATICABILITE DES TERRAINS

PROTOCOLE INTEMPERIES

- Chaque District est découpé en secteurs avec ses responsables (maximum 10)
- En période d'intempéries, une visite peut être effectuée sur place par les responsables de secteurs le vendredi avant 14 heures.
- Le District et la Ligue entrent en contact le vendredi en début d'après-midi afin qu'une décision concertée soit prise vers 16 heures et communiquée aux clubs, aux arbitres et aux médias.
- La décision définitive est transcrite sur Internet.

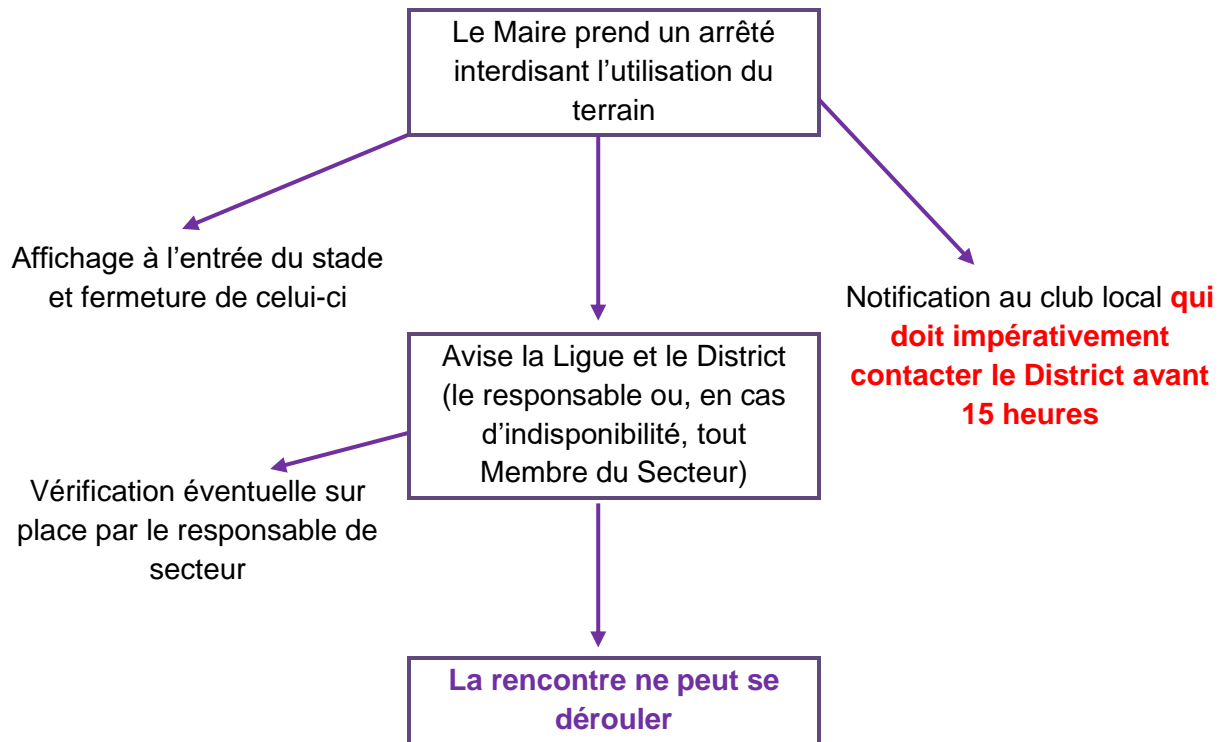
1 - 48 HEURES AVANT LA RENCONTRE



Conséquences :

- 1- Terrain reconnu non jouable : match remis
- 2- Terrain reconnu jouable : examen du dossier par la Commission ad hoc pouvant entraîner la perte du match.

2 - 24 HEURES AVANT LA RENCONTRE

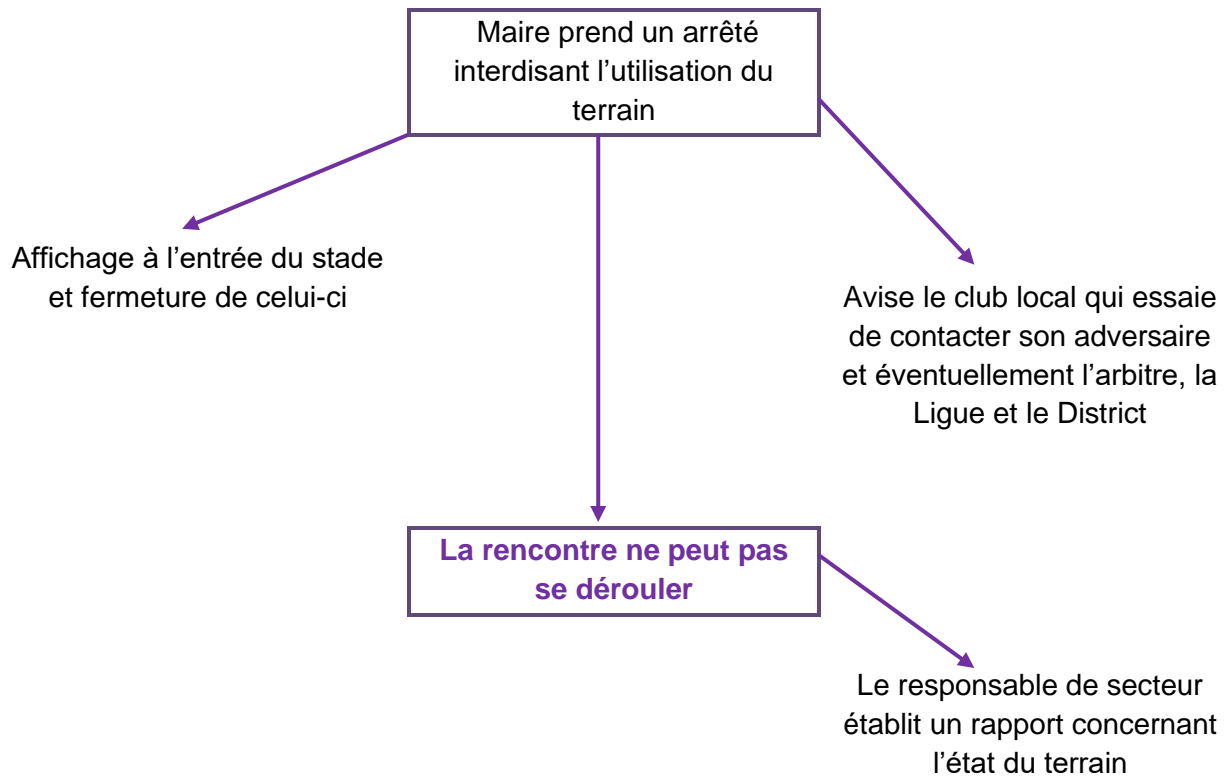


Conséquences :

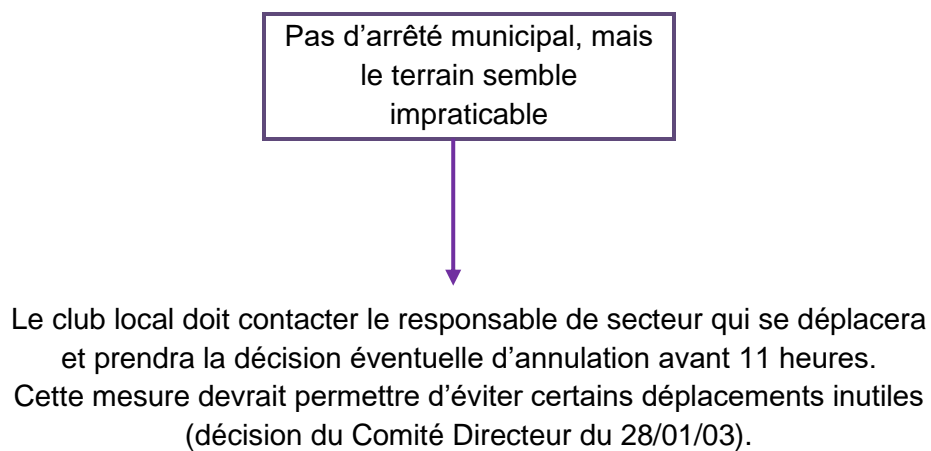
- 1- Terrain reconnu non jouable : le match est remis par la Ligue ou le District
- 2- Terrain reconnu jouable : examen du dossier par la Commission ad hoc pouvant entraîner la perte du match pour le club recevant.

3 - LE JOUR MEME DE LA RENCONTRE

* 1^{ère} hypothèse



* 2^{ème} hypothèse



4 - CAS DES LEVERS DE RIDEAU

En cas de lever de rideau, il est conseillé d'annuler celui-ci plutôt que le deuxième match, et ceci au plus tard le matin de la rencontre à 11 heures.

Co-signé le 16/01/12 par MM. Michel VERGNIER (Président de l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse) et Philippe LAFRIQUE (Président du District de Football de la Creuse).